

GE_GERICHTE ATAS/637/2017 vom 13. Juli 2017

GE Cour de justice, 2017-07-13, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_637_2017

FR: GE_GERICHTE ATAS/637/2017 du 13 juillet 2017

IT: GE_GERICHTE ATAS/637/2017 del 13 luglio 2017

Erwägungen

E. 12

septembre 1985 (LPA - E 5 10), la procédure peut être suspendue lorsque son sort dépend de la solution d'une question de nature civile, pénale ou administrative pendante devant une autre autorité, jusqu'à droit connu sur ces questions ; Qu'a fortiori la suspension est possible lorsque deux causes sont pendantes devant la même juridiction ; Qu'en l'espèce, le sort des procédures A/4210/2016 (AF) et A/4211/2016 (AMat) dépend de l'issue de la procédure A/4208/2016 (AVS) ; Qu'il se justifie en conséquence de suspendre la procédure A/4210/2016 concernant les allocations familiales jusqu'à droit jugé en matière AVS ;

A/4210/2016 - 3/4 - Qu'un jugement similaire distinct est rendu ce jour s'agissant des contributions d'allocations maternité ;

A/4210/2016 - 4/4 - PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : Statuant sur incident

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.